**Questions et réponses de notre responsable nationale des juges.**

1. PE : Peut-on faire six DE plus une DM **OU** la DM est dans les 6 difs ?

Vu la façon dont le tableau est fait, la DM peut être en plus des 6 DE

1. Dans une équipe, une seule gymnaste fait une dif toute seule sans relation avec son engin, les autres gyms ne font rien.

Est-ce comptabilisé comme une difficulté tentée à compter dans le contrat max ?

Non, s'il il n'y a pas de manip, ça ne compte pas, mais c'est un « petit  jeu » auquel il ne faut pas trop jouer...

Pour autant on ne peut la compter dans les difs validées puisque sans manipulation. Effectivement...

Idem pour les DS non autorisées dans la caté faites toutes seules et sans manip ?

Aujourd'hui, ce n'est pas pénalisable.

Personnellement, ça me paraît logique de ne pas mettre de DS corpo quand ce n'est pas autorisé dans la catégorie, (si on va par là, on pourrait en voir en PC...) mais puisque la tendance est à la recherche de la « faille » dans le règlement, nous allons peut-être devoir préciser pour la saison prochaine qu'1 DS corpo sera pénalisée dans les catés ou elles ne sont pas autorisées, même si il n'y a pas de manip.

Il y a d'autres façons de faire des trucs « jolis »...

Mais si on fait ça, on verra peut-être apparaître des pénalités injustifiées...

1. En excellence : 7 difs max : cela concerne les DM ET DS seulement. On peut faire 7 difs en tout : des M ou des E MAIS PAS PLUS QUE 7 ?

Le tableau est très clair...

Il faut retourner sur le site de la CNS, car l'envoi de janvier était basé sur l'ancien tableau, d'ou certaines confusions

C'est 7 DM+DS (en exc 1) mais 0 DS autorisées, donc 7 DM et DE illimitées.

En exc 4 c'est 9 DM+DS, soit 8 DM +1 DS ou 9 DM, DE illimitées

Je le remets en PJ

1. PC : Les échanges en moy ou sup sont-ils autorisés ?

Moy OUI, sup NON (cf tableau : 0 = interdit, si rien, pas interdit)

1. ENGINS NON CONFORMES P12 0,2 à 0,5 et P10 0,5 ?

coquille … c'est 0,50

1. Si on a des DM et pas de spécificité à l’engin ? on enlève que 0,3 pour la DS spe ?

OUI, c'est dans le cas ou par exemple, le grand rouler au cerceau n'est pas complet, ou si la gym ne tient pas son équi 2 secondes mais fait bien sa mani+9p spé.

Une fois de plus, ce n'est pas pour que les gyms ne fassent plus de spés, mais pour qu'elles ne perdent pas tous les points à cause, parfois, d'un excès de zèle des juges VT (1seconde trois quart, je ne compte pas, 2 secondes je compte, ou un bras trois quart je ne compte pas et 2 bras je compte... 0,6 ça fait cher le quart de seconde ou de bras)

1. Rattrapé à deux mains = chute ?

NON, (cf dernières modifs code à la suite du doc en PJ)

-0,20 en PR

1. Un porte très rapide avec une souplesse avant ou une roue : ce n’est pas un porté, pas une acro et pas une dif ?

Exact si la gymnaste sur laquelle celle qui réalise l'accro ne la « soulève » pas ,

Une gym s'appuie sur une autre qui reste passive.

1. Un échange avec des difs, les difs comptent dans le contrat max.

OUI

UNE DIF DEBUT FIN, EST-CE POSSIBLE ? COMPTABILISE ?

OUI si manip

LE MAX DANS LE NOMBRE DE DIFS , APPAUVRIT LES ENSEMBLES.

NON ! Vu que les DE sont illimitées, on peut faire beaucoup de choses !!!